

Communication N° 7 - 2011 au Conseil communal

Séance du 13 avril 2011

Réponse de la Municipalité à la question de Madame la Conseillère Monique Bolognini au sujet de l'avenir du cinéma City-Club à Pully

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Lors de la séance de votre Conseil du 9 mars 2011, Madame la Conseillère M. Bolognini a émis le souhait de savoir si la commune de Pully, qui a jusqu'à ce jour soutenu financièrement le City-Club par des subventions, est d'accord de chercher une solution avec les partenaires intéressés pour maintenir un espace culturel dans ce lieu, quitte à en élargir sa vocation.

La Municipalité apporte la réponse suivante à cette question :

Contexte

Le City-Club n'atteint pas le seuil de rentabilité depuis de nombreuses années. Cette salle vivait déjà des moments difficiles à la fin des années quatre-vingt, ce qui avait conduit votre Conseil, suite à une motion déposée le 4 mai 1988 par Madame la Conseillère Martine de Crousaz, à autoriser la Municipalité à octroyer une garantie de déficit d'un montant de CHF 100'000.00 par année, cela en 1988 et 1989.

Convaincue que le soutien au cinéma City-Club constitue un des piliers de sa politique culturelle, la Ville de Pully a toujours soutenu ses exploitants et leur politique de programmation. Elle a notamment participé à la couverture de son déficit en versant sur la

base d'une convention en vigueur depuis de l'an 2000, un montant de CHF 2.00 par billet d'entrée, ceci jusqu'à concurrence de 25'000 entrées annuelles, qui constitue le seuil de rentabilité de la salle. Ce palier a été atteint 3 fois ces dix dernières années, en 2000, 2002 et 2007.

Recherche d'une solution pérenne

La situation financière s'est encore dégradée en 2009, avec un déficit de CHF 50'000.00, malgré le soutien de la Ville, pour arriver à une perte cumulée de CHF 218'000.00. Conscients de la situation critique du City-Club, devenue invivable pour Cinérive SA qui en est l'exploitant, ses administrateurs et une délégation de la Municipalité se sont rencontrés plusieurs fois durant l'année 2010 afin d'étudier toutes les pistes envisageables pour la survie de ce cinéma et, surtout, afin de définir les éléments indispensables à la pérennité de son exploitation.

Parallèlement, Cinérive SA a soutenu le projet de l'Association CityClub « Deux fonctions pour une salle », visant à faire du City-Club une salle de projection et un studio de post-production sonore. Le soutien d'autres partenaires financiers que la Commune est apparu indispensable à sa réalisation, et la Municipalité a avisé les intéressés qu'elle examinerait avec bienveillance un complément de financement afin que ce projet puisse voir le jour, pour autant qu'une bonne partie des fonds nécessaires soit déjà trouvé. L'Association CityClub est, à notre connaissance, toujours à la recherche d'investisseurs institutionnels ou privés.

Sans présumer de l'aboutissement des démarches de l'Association CityClub pour la réalisation de leur projet, Cinérive SA a estimé que la rénovation de la salle, devenue indispensable afin de répondre aux critères actuels (passage au numérique), nécessiterait de CHF 200'000.00 à CHF 300'000.00 d'investissement en travaux et installations techniques.

Programmation incertaine

Un autre élément déterminant est le quasi-monopole des grands exploitants, qui se réservent tous les films « grand public » auprès des distributeurs, grands et petits, et ne laissent que les « miettes » aux petites salles, situation constatée par d'autres exploitants de cinéma indépendant. Il est dès lors devenu très difficile de proposer des films assurant une audience minimum, les distributeurs travaillant avec les grands exploitants ne proposant même plus de film pour le City Pully. A ce propos, les experts de la Commission de la concurrence ont été saisis de cet objet, sans avoir encore donné de réponse car aucune procédure officielle n'est ouverte pour l'instant. Quelle que soit la suite que la Comco donnera à cette affaire, son dénouement arrivera trop tard pour le City Club, dont l'activité a cessé au 31 mars 2011, suite à la dénonciation du bail pour cette date.

Conclusions

En conclusion, nous relèverons donc la conjonction de plusieurs éléments ayant conduit à la situation regrettable à laquelle le City-Club de Pully a été confronté :

- le développement des multiplexes au centre et dans l'Ouest lausannois et le changement d'habitude de certains spectateurs qui se replient vers le « cocooning » du home-cinéma ;
- la difficulté à proposer une programmation qui assure le nombre de spectateurs nécessaire à sa rentabilité ;
- les investissements très élevés nécessaires afin que la salle réponde aux normes actuelles, et le manque d'investisseur privé ou institutionnel prêt à les consentir ;

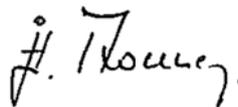
Au vu de ce qui précède, il est apparu que le soutien qu'aurait dû apporter la Ville à cette institution afin qu'elle puisse survivre aurait été disproportionné par rapport à ses moyens et aux montants consacrés aux autres piliers de sa politique culturelle.

Pour ces raisons, la Municipalité n'a malheureusement pu que prendre acte avec regret de la fermeture du City Club de Pully, mais Il va de soi qu'elle est prête à examiner d'un œil favorable toute nouvelle activité culturelle qui pourrait trouver place dans ce lieu.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney

C. Martin

Pully, le 13 avril 2011